

## Biologie clinique - Copie des résultats

Doc	a129004
Date de publication	16/01/2010
Origine	NR
Thèmes	Biologie clinique

En sa séance du 16 janvier 2010, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre lettre du 18 mai 2009.

Dans son avis « Biologie clinique - Copie des résultats », rendu le 21 février 2009, le Conseil national juge opportun, pour les raisons qu'il y développe, que la copie du résultat des examens biologiques soit délivrée au patient par l'intermédiaire du médecin prescripteur.

Ce faisant, le Conseil national ne met aucunement en doute le droit du patient à recevoir copie de ses résultats, ni ne porte un jugement à l'égard du médecin biologiste clinicien.

Si le médecin biologiste clinicien estime que les réserves émises par le Conseil national dans son avis ne sont pas de mise dans les circonstances de l'espèce, il lui revient de donner suite lui-même à la demande de copie.